



PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE OMBRIERE PHOTOVOLTAIQUE DANS LA COUR DE L'ESPACE PASCALE PARADIS

(Décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 pris pour l'application de l'article 83 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique – article L.1111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Besoins	Montant H. T	%	Ressources	Montant H.T	%
Travaux	367.098€	100%	Etat - DETR	108.248€	29.49%
			Région	18.825€	5.13%
			Conseil Départemental	33.600€	9.15%
			Autofinancement	206.425€	56.23%
TOTAL DES BESOINS	367.098€	100%	TOTAL DES RESSOURCES	367.098€	100%

Fait à Saint Parres Aux Tertres,
Le 23 septembre 2025

Le Maire,

Jack HIRTZIG

